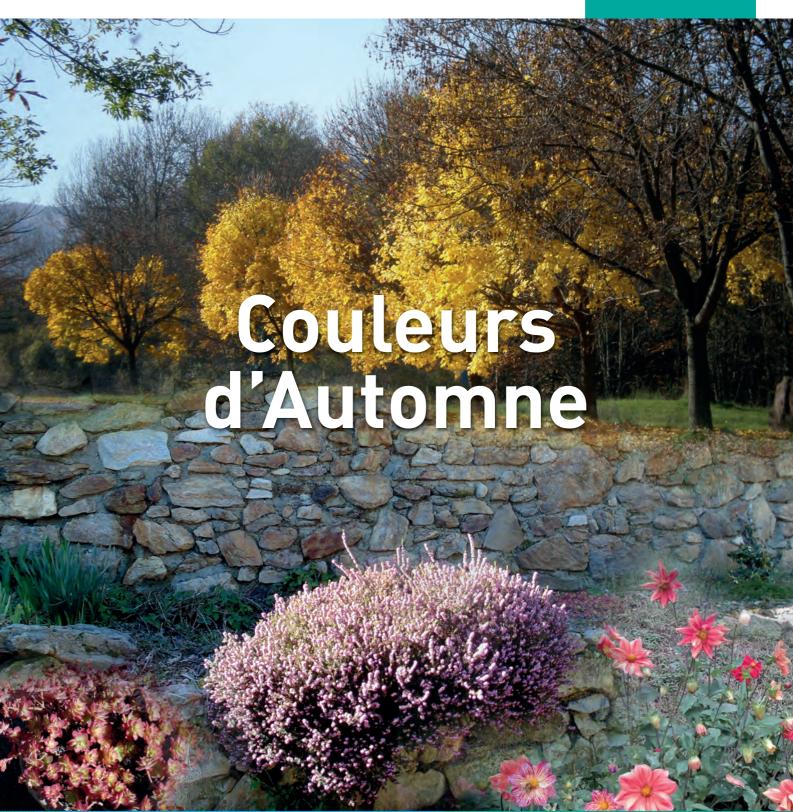


Mercus Garrabet Amplaing Jarnat

BULLETIN **D'INFORMATIONS MUNICIPALES** 

3<sup>ème</sup> trimestre 2018



Les commissions communales (2)

# >>>





sommaire

DOSSIER:

les commissions communales (2) >>> p. 3 et 4

HISTOIRE LOCALE : C'est la fête au vilage...

>>> p. 5

ACTUS MUNICIPALITÉ, VILLAGES >>> p. 0

VILLAGES >>> p. 6 à 9 VIE SCOLAIRE >>> p. 7

ASSOS INFOS >>> p. 10 à 12

DÉLIBÉRATIONS >>> p. 11

ETAT CIVIL >>> p. 12

ANIMATIONS >>> p. 12

Horaires d'ouverture de la Mairie Du lundi au vendredi : 9 H / 12 H – 14 H / 17 H Tél. 05 34 09 86 10 Mail : mairie.de.mercus@wanadoo.fr



Directeur de la publication : Patricia TESTA

Rédaction : Yvette LORENZO

Photos:

Mairie de Mercus, vie scolaire, vie socio-éducative et vie associative, habitants de la commune

Maquette, impression : IPS Imprimerie (09)

Après un été riche en festivités, l'heure de la rentrée a sonné.

Les travaux, mis entre parenthèse pendant la période des vacances, ont repris leur cours. L'équipe municipale s'est à nouveau mobilisée pour atteindre les objectifs fixés pour l'année. Il ne reste plus que quelques mois pour y arriver.

Malgré les baisses des dotations, le soutien apporté aux écoles de la commune se fera sur les mêmes bases que les années précédentes. Le conseil municipal en a décidé ainsi.

Les investissements et les dépenses de fonctionnement, représentent une part importante du budget communal. Toutefois, considérant que nous avons tous un rôle à jouer dans l'éducation des enfants, nous nous efforcerons de faire le maximum dans ce domaine.

Sur une journée, le temps périscolaire ajouté au temps scolaire, compte jusqu'à heures 11 heures pour certains enfants.

Le personnel communal (ATSEM, agents techniques chargés de l'entretien des bâtiments et de la restauration scolaire) se mobilise en permanence pour assurer un service de qualité.

Grâce aux compétences professionnelles, constamment en progression, du personnel d'encadrement et aux projets pédagogiques élaborés par leurs soins, l'ALAE, service coordonné par la communauté des commune, est un véritable atout pour nos écoles.

Chaque année, sont réalisés des travaux d'amélioration à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux. Il est procédé également à l'acquisition de matériel..

Cette année le restaurant scolaire a été doté d'un nouveau four. Une étude est lancée. Elle prévoit la réfection de la cour de l'école de Mercus et le remplacement des jeux de la maternelle devenus trop vétustes.

En assurant des conditions matérielles de haut niveau, nous espérons assurer le bien-être de nos chers petits, tout en participant à leur réussite scolaire. Le maintien de la semaine à 4,5 jours en est un des enjeux.

Bonne rentrée à tous.

Patricia TESTA



Avant de débuter la deuxième partie de la rubrique "les commissions municipales", voici quelques précisions qui vous éclaireront sur le rôle et les obligations des adjoints et conseillers ayant reçu du maire une délégation de fonction.

En vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, "le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal".

Les articles L 2122-31et L 2122-32 du code général des collectivités territoriales (CGCT) confèrent de plein droit aux adjoints au maire respectivement la qualité d'officier de police judiciaire et celle d'officier d'état civil.

Par ailleurs, ces derniers sont appelés à assurer le remplacement du maire dans la plénitude de ses fonctions, si celui-ci est absent, suspendu, révoqué ou empêché d'en assurer l'exercice pour tout autre raison, dans les conditions prévues à l'article L 2122-17.

La suppléance est exercée, le cas échéant, dans l'ordre des nominations.

Le Maire est seul chargé de l'administration (CGCT, art. L.2122-18), c'est-à-dire de représenter la commune et d'exécuter les décisions du conseil municipal (CGCT, art. L.2122-21) et à ce titre de diriger les services communaux.

Toutefois, il a la possibilité d'accorder des délégations à ses adjoints afin de partager sa charge. Il n'y a pas de véritable transfert de compétence. Le maire ne peut donc être exonéré de la responsabilité qu'il tient de sa qualité de chef de l'administration communale, et peut continuer à intervenir dans les domaines qu'il a délégués. De plus, il doit contrôler et surveiller la façon dont les adjoints ou conseillers remplissent les fonctions qui leur sont déléguées (cf. CE 18 mars 1955, de Peretti).

Néanmoins, le maire garde toute liberté quant au choix des adjoints qui sont appelés à assumer les délégations de fonctions, sans qu'il puisse lui être opposé une hiérarchie entre les adjoints.

Les conseillers municipaux peuvent être aussi délégataires dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation. Les adjoints et les conseilleurs municipaux n'ont pas, hormis le cas où le maire leur a délégué une partie de ses fonctions, le droit d'intervenir à titre individuel dans l'administration de la commune et ne peuvent donc prétendre obtenir directement des services municipaux la communication de renseignements ou de documents autres que ceux qui sont énumérés à l'article L 2121-26 du CGCT (Conseil d'Etat 9/11/1973).

Jean-François FONQUERGNE, vous êtes vice-président de la commission "Urbanisme, agriculture, forêt, sécurité".

Les dossiers de demande de permis de construire, certificat d'urbanisme et déclaration de travaux, sont instruits par les services de l'Etat, puis soumis à l'approbation de Madame le Maire. Quel rôle jouez-vous en matière d'urbanisme?



En ma qualité d'adjoint chargé de l'urbanisme, j'examine les dossiers de déclaration préalable et de demande de permis de construire, avant de les transmettre aux services de l'Etat chargés de les

instruire. Je renseigne les demandes de certificats d'urbanisme quant à la viabilité des terrains concernés.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document de référence sur lequel je m'appuie en matière de règlement.

Afin de maintenir l'équité, il est essentiel que permis de construire et déclarations préalables soient délivrés dans le respect des règles. De plus, ils sont générateurs de recettes pour la commune.

#### Et la sécurité?

La sécurité de tous nous incombe. A ce titre, toutes les mesures qui s'imposent doivent être prises afin d'éviter que nos concitoyens ne soient mis en danger. Pour cela, il est indispensable de travailler en étroite collaboration avec les forces de l'ordre (policier municipal, gendarmerie...).

#### L'agriculture et la forêt ont des liens communs. Parlez-nous de ces 2 domaines qui vous sont chers.

Sur la commune, l'agriculture est majoritairement tournée vers l'élevage. Depuis 1991, une Association Foncière Pastorale (AFP) a été créée sur le territoire. Cette association qui facilite le travail des éleveurs, a pu voir le jour grâce au soutien des propriétaires fonciers et de la commune.

Notre forêt communale de Croquié est soumise au régime de l'Office National des Forêts (ONF). Ce service de l'Etat nous conseille dans la gestion de cet espace, zone de protection du grand tétras.

Son attirance touristique (randonnées, cueillette des champignons, site de Brougues, chasse...) entraîne une grande fréquentation et nécessite de ce fait, une surveillance accrue

Vous êtes également membre de la commission chargée de l'opération "accessibilité aux personnes en situation de handicap des bâtiments recevant du public". Pouvez-vous nous préciser à quel stade d'avancement en sont les travaux ?

La loi du 11 février 2005 impose aux établis-

sements recevant du public une mise aux normes en matière d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Un diagnostic a été établi par un cabinet conseil. Un Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) a été validé. Chaque dossier fait l'objet d'une instruction par les services de l'Etat. Après approbation par ces derniers, les travaux peuvent être commencés.

Un calendrier de réalisation a été accordé à la commune. Il s'étale sur 6 ans. Le montant estimatif du programme s'élève à 230 000 euros.

Actuellement, les installations ouvertes au public (place de stationnement pour personnes à mobilité réduite...) sont réalisées. Certains bâtiments communaux sont mis aux normes, d'autres sont en passe de l'être. La mise aux normes du bâtiment de la mairie, représente une opération très importante en matière de travaux. Elle nécessite un gros investissement financier. Une étude de faisabilité va être lancée.

Albertina GUIU, nouvellement élue Adjointe au Maire, vous avez en charge la gestion des bâtiments communaux et des petits équipements, et la location des salles.

En quoi consistent les tâches que vous devez remplir en votre qualité d'adjointe déléquée.?



En effet, Madame le Maire, m'a confié par délégation le suivi, en matière de location, des bâtiments communaux, et des petits équipements.

A ce titre, je me dois d'assurer à la protection et de

veiller au bon usage du patrimoine mobilier et immobilier communal.

De ce fait, je suis tenue d'établir l'état des lieux des appartements lors du changement de locataire, et des salles communales avant et après leur mise à disposition. De même, je vérifie l'état du matériel (tables et chaises) lorsque les emprunteurs le restituent.

Bien entendu, ces contrôles effectués pour éviter toute polémique et dans le but de maintenir en bon état les équipements mobiliers ou immobiliers communaux se font en présence des personnes intéressées.

Si une anomalie (détérioration ou nettoyage non fait), est constatée, les locataires ou emprunteurs sont tenus de remettre les lieux en état, ou de remplacer le matériel abimé ou cassé. Sinon, tout ou partie du montant de la caution versée lors de la location n'est pas restitué.

#### De par vos fonctions, vous êtes souvent en contact avec des concitoyens, notamment en ce qui concerne la location des salles. Ne vous trouvez-vous pas parfois confrontée à des situations conflictuelles ?

Mise à part la situation évoquée plus haut, un cas, source de conflit car préjudiciable pour les intéressés, a été constaté : la mise à disposition d'une salle, pour la même période, à deux usagers différents

La location des salles et le prêt de matériel (tables, chaises...) se fait dans le respect de règles dictées par le conseil municipal. Un planning, tenu par l'agent d'accueil, permet d'éviter toute situation ambiquë.

Les autorisations sont délivrées par mes soins, sous le contrôle de Madame le Maire. Aussi, les demandes doivent être faites impérativement à l'aide d'imprimés (et non de façon orale) à retirer en mairie.

Fort heureusement ce cas de figure est rare. Malgré quelques cas de détérioration avérés, je me dois de constater qu'une grande majorité d'utilisateurs respecte les locaux et le matériel.

La commission dont vous assurez la viceprésidence inclue également la partie « affaires sociales ». Donnez-nous un aperçu de votre implication dans ce domaine.

En matière d' "affaires sociales", les membres de la commission et moi-même sommes tenus de nous plonger dans le monde de la précarité.

En ce qui me concerne, je rencontre si elles le souhaitent, les personnes confrontées à une situation difficile à vivre. Je suis à leur écoute, et les guide vers les services compétents.

.

Germain RAMIREZ, vous avez reçu de Madame le Maire délégation en matière d'affaires scolaires.

Vous occupez la vice-présidence de la commission "vie scolaire", pouvez-vous nous apporter des précisions sur la tâche qui vous a été confiée ?



J'ai été élu en Octobre 2017 conseiller délégué. J'apporte à ce titre, mon aide à Madame le Maire. J'assure le lien entre l'école et le conseil municipal. Je suis de ce fait l'interlocuteur référent

dans le domaine des affaires scolaires. Mon rôle ? être à l'écoute de tous les acteurs, qui œuvrent pour le bien-être des enfants, tout en favorisant le dialogue et la concer-

tation avec les parents.

Les travaux d'aménagement de l'école, dont je transmets les projets à Germain FLORÈS adjoint délégué aux travaux, le transport scolaire, le budget, l'hygiène, les exercices de sécurité, la fête des écoles... sont autant de domaines auxquels je reste attentif.

Mon objectif? contribuer au mieux à l'amélioration des conditions scolaires des élèves tout en préservant un bon environnement.

Vous assistez aux réunions du conseil d'école. Quels sont les sujets qui y sont abordés ? Quel rôle y jouez-vous ?

Chaque trimestre se tient un conseil d'école suivant l'ordre du jour établi par la directrice. Madame le Maire y assiste en ma compagnie. Petite précision : depuis la rentrée 2018 l'école d'Amplaing réunit son propre conseil. Les effectifs, le règlement, le fonctionnement et l'organisation de l'école, les projets pédagogiques, les sorties, les travaux, l'acquisition de matériel, l'hygiène... autant de sujets abordés en séance. Le représentant de l'ALAE informe l'assistance des programmes élaborés pour l'année scolaire à venir. Les parents d'élèves ont le droit d'exprimer leurs souhaits et de présenter leurs projets.

Ma présence à ces réunions me permet d'être informé du fonctionnement de l'école, mais aussi d'informer l'assistance du soutien apporté par le conseil municipal dans le domaine scolaire, et d'apporter si nécessaire des réponses concrètes.

#### Parlez-nous de la participation de la commune.

La commune, est responsable de l'entretien des locaux, du mobilier et du matériel scolaire. Trois employées communales (ATSEM) sont mises à disposition de l'école. Deux d'entre elles s'occupent essentiellement des enfants des classes de maternelle, la troisième est chargée de l'entretien des locaux. Elle participe également à l'achat des fournitures scolaires et du matériel pédagogique, verse une subvention aux coopératives scolaires, prête gratuitement les salles communales, et prend en charge les frais occasionnés par les séances de piscine et le transport des enfants.

En outre, elle verse une participation à la communauté des communes, en remboursement des frais engendrés par la mise en place du Temps d'Animation Périscolaire (TAP)

Le fonctionnement du restaurant scolaire, est assuré par du personnel communal. Une partie des dépenses est récupérée auprès des utilisateurs.





# HISTOIRE LOCALE

## C'EST LA FÊTE AU VILLAGE...

Cette année encore, les comités des fêtes se sont surpassés pour animer durant la période estivale nos villages. Démarrées fin juin par le feu de la Saint-Jean, les festivités se sont poursuivies mi-juillet à Jarnat, le dernier week-end de Juillet à Amplaing, et les 10, 11 et 12 août à Mercus, pour se terminer mi- août à Garrabet.

Grande nouveauté : Le 14 Juillet, Jarnat en effervescence renouait avec la tradition. Le comité des fêtes de Mercus a organisé une journée de fête clôturée par un superbe feu d'artifice.

Bals, repas, concours de pétanques, jeux, spectacles, devoir de mémoire..., il y en a eu pour tous les goûts.



Feu de la St-Jean organisé au communal d'Amplaing par les 3 comités des fêtes



Repas de fête à Jarnat

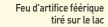


Amplaing : la nuit du samedi a réuni la jeunesse du village et des environs





Mercus : devoir de mémoire





Garrabet : l'après midi du dimanche a été essentiellement consacée aux jeux



Le bal bat son plein



#### **Quelques chiffres**

Sans pour autant déprécier le travail fourni par les bénévoles, nous devons préciser que ces animations ne pourraient avoir lieu sans l'aide de la commune. Elle se manifeste sous plusieurs formes :

- attribution d'une subvention annuelle votée par le conseil municipal. Cette aide financière dont le montant total s'élève à 20 574 euros est versée aux comités des fêtes : Amplaing et Garrabet : 6 237 euros chacun - Mercus : 8 100 euros.
- prise en charge des frais de branchements électriques.
   En 2017 cette dépense s'est élevée à 2 461 euros répartie de la façon suivante : Amplaing 1 013 euros - Garrabet 757 euros - Mercus 691 euros.
- prêt de matériel (tables, chaises, podium, chapiteau...) et de salles.
- mise à disposition des agents techniques municipaux pour la livraison, le montage et le démontage des structures.





## actus municipalité

#### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Travaux de prélèvement et de protection des captages de Font-frède à Mercus-Garrabet et Picho et Prat Nouvel à Saint Paul de Jarrat et instauration des périmètres de protection correspondants.

Une enquête publique prescrite par arrêté préfectoral du 4 septembre 2018 se déroulera du lundi 15 octobre 2018 10 h00 jusqu'au mardi 30 octobre 2018 17 h 00 sur les communes de Mercus-Garrabet et de Saint Paul de Jarrat.

Le dossier pourra être consulté en support papier en prenant l'attache des mairies et des observations pourront être consignées sur le registre prévu à cet effet, ou être adressées par écrit :

- au commissaire enquêteur à la mairie de Mercus-Garrabet, siège de l'enquête.
- par voie électronique à l'adresse ddt-spe@ariège.gouv.fr

Monsieur Jean Louis SUTRA, commissaire enquêteur recevra le public :

- le lundi 15 octobre 2018 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Saint Paul de Jarrat.
- le mardi 30 octobre 2018 de 15h00 à 17h00 à la mairie de Mercus-Garrabet.

### INFORMATION A LA POPULATION

Le matériel permettant de publier au moyen de hauts parleurs les annonces à la population ne fonctionne plus correctement. Devenu irréparable en raison de sa vétusté, son remplacement représente un investissement financier qui grèverait considérablement le budget communal.

Aussi, le conseil municipal a mis en place un nouveau système : la télé alerte. Il permet de transmettre à la population les informations concernant notamment :

- l'alerte à la population en cas de danger imminent (tempête, inondation, pollution,...)
- les informations sur la vie communale : travaux, manifestations officielles.

Cette nouvelle façon de communiquer a été testée, avec succès, récemment sur un quartier de Mercus.

Toutefois, nous vous précisons que pour bénéficier de ce moyen de communication, il faut avoir retourné la "fiche de renseignement volontaire" à la mairie, où à défaut avoir son numéro de téléphone fixe mentionné dans l'annuaire de la Poste. A ce jour seuls 200 foyers ont effectué cette démarche.

Quant aux avis de décès, ils sont désormais affichés à la Mairie et dans les panneaux d'affichages installés dans chaque village.

#### INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante.

Pour exercer son droit d'électeur sur la commune en 2019, il faut donc s'inscrire au plus tard le 31 décembre 2018.

Un citoyen de l'Union européenne qui réside en France peut participer aux élections municipales et aux élections européennes dans les mêmes conditions qu'un électeur français. Pour exercer ce droit de vote, il doit être inscrit sur les listes électorales et remplir les conditions d'âge et de capacité juridique.

## Solution de l'énigme : PEIGNE

Les villages de Labastide sur l'Hers et Lesparrou comptaient de nombreuses fabriques de peigne dont l'une des dernières d'Europe est encore visible au hameau de Campredon sous forme de musée (voir site internet : Echos du Pays d'Olmes).

#### **INFOS PRATIQUES.**

La passerelle qui enjambe le Serbel entre l'usine Praxair et le lac, est endommagée. Dans l'attente de sa réparation, et par mesure de sécurité, EDF en a fermé l'accès. Il est donc interdit de l'emprunter.

#### 1993, définit comme bénévole "toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial". Aux bénévoles qui œuvrent au sein des

s'adresse à vous

Le Conseil économique, social et environnemental, dans un avis du 24 février

Madame

le Maire

Aux bénévoles qui œuvrent au sein des associations de la commune je me dois d'ajouter la vingtaine de personnes qui tout aussi volontairement, assurent certains services à la population : bibliothèque, aide aux devoirs, CCAS.

En menant une action qui leur tient à cœur, tous donnent de leur temps libre et déploient beaucoup d'énergie dans un seul but : rendre service et faire plaisir. Ils contribuent ainsi à améliorer la qualité de vie de leurs concitoyens.

Je leur adresse mes sincères félicitations et mes remerciements les plus chaleureux.

Patricia TESTA

#### INFOS ÉCONOMIQUES





## La Vie Scolaire

#### C'EST LA RENTRÉE!

Après 2 mois de vacances bien méritées, la cloche a sonné... enfants, enseignants, ATSEM, ont repris le chemin de l'école. Les agents techniques municipaux ont profité de la trêve estivale pour remettre en état les locaux en effectuant les menus travaux demandés en Juin par Mesdames les directrices.

Quelques jours avant la rentrée, Marie Claire GILET, aidée de Juliette et Flora, deux jeunes filles recrutées temporairement, ont assuré le nettoyage des salles de classe et des annexes.

107 élèves ont pris place sur les bancs des 2 écoles.

Mesdames Juliette JOLY et Magalie REBOLLO en leur qualité d'ATSEM, assistent les maîtresses de la maternelle.

Le service restauration scolaire est assuré par le chef de cuisine Carole MORA. Elle est secondée par une assistante de cuisine.

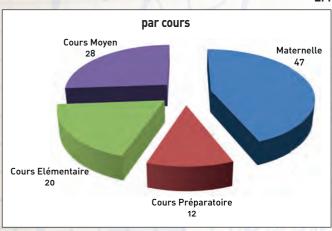
En dehors des heures scolaires, l'ALAE, mis en place par la communauté des communes, et confié à l'association LEC prend en charge les enfants, le matin de 7 h 30 à 9 h, pendant la pause méridienne et le soir de 16 h 15 à 18 h 30.

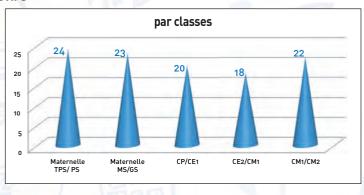
Placée sous la responsabilité de Rémi BLANC, l'équipe d'animateurs se compose de : Céline AUTHIER, Eva RESPAUD, Annie CRUZ et Sophie FERRANDEZ.



Les séances d'aide aux devoirs dispensées par 12 bénévoles, ont repris. Les enfants fréquentant les écoles de Mercus et d'Amplaing peuvent profiter de ce service gratuit les Mardi, Jeudi et Vendredi de 17 h 30 à 18 heures. Les inscriptions se font auprès du personnel de l'ALAE.

#### **EFFECTIFS**





#### ATTRIBUTION DES CLASSES

MATERNELLE

Valérie SOUVIGNET Estelle LAURENÇON

TPS / PS

MS / GS

Marianne CAMPERGUE

CP / CE 1

CE 2 / CM 1

TPS : très petite section • PS petite section
MS : moyenne section • GS : grande section

AMPLAING

Bernadette VALERO Directrice



## actus municipalité

#### LA BIBLIOTHÈQUE

La rentrée est là ! Les bibliothécaires sont à nouveau à pied d'œuvre et prêts à vous accueillir.

Romans, BD, romans policiers, documentaires, revues, biographies, CD, DVD destinés aux adultes, adolescents et enfants, remplissent les rayons. Petite nouveauté ... les adhérents peuvent désormais utiliser sur place, l'ordinateur et la tablette pour accéder à Internet et découvrir l'ensemble des applications installées dessus.

Laissez-vous tenter, venez rejoindre les 175 lecteurs déjà inscrits. L'adhésion est gratuite.

Les horaires d'ouverture sont inchangés. Lundi : 16 H 15 / 17 H 45, Mardi et Vendredi : 16 H/ 18 H – Mercredi 15 H/ 17 H.

#### LE PERSONNEL SAISONNIER

C'est maintenant une tradition, chaque été pendant les vacances scolaires, la commune embauche des jeunes saisonniers afin de prêter main forte aux agents techniques titulaires.

Cette année ce sont 2 jeunes filles et 3 jeunes gens qui ont été recrutés pendant une période de 15 jours chacun.

Nettoyage des bâtiments et du mobilier, entretien de la voirie, collecte des déchets verts et encombrants, mise en place du podium et du chapiteau à l'occasion des fêtes locales.... autant de tâches dont ils se sont acquittés de façon sérieuse sous la tutelle du personnel communal.





#### LES REPAS DE QUARTIER...

A Jarnat, le 25 mai dernier, pour fêter leur installation, les nouveaux habitants du chemin de Plas ont partagé un sympathique repas. Afin de leur souhaiter la bienvenue, Ginette et Francis, les "anciens", se sont joints à

Le 8 juillet, les riverains du lotissement Marrot, à Mercus, se sont retrouvés pour un repas festif. Par crainte de mauvais temps, les convives se sont installés chez Madame BOURGES. Ils la remercient chaleureusement pour son accueil.

A Garrabet, les habitants de l'impasse de la Bergerie et des rues voisines ne perdent pas l'habitude de ces sympathiques rassemblements... Le 15 septembre dernier, Germain et Christine les attendaient dans leur jardin pour déguster une paella concoctée par leurs soins.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.







## en vue

Le 1<sup>er</sup> septembre dernier, un cabinet d'orthophonie a ouvert ses portes à Mercus. Installé momentanément chemin de Yon dans un bungalow, il sera transféré dans la maison médicale pluridisciplinaire dès que la construction de cette dernière sera ter-

Bienvenue à Madame Mathilde RUFFÉ, à qui nous souhaitons la réussite dans l'exercice de sa profession.



# actus municipalité

#### **LES TRAVAUX**

- La réalisation de la maison médicale pluridisciplinaire avance à grands pas. Les travaux d'aménagement intérieur sont presque terminés. La façade a été crépie et peinte.
- Installation de 3 parcs à vélos : devant la mairie, près de l'aire de jeux de Mercus, et rue du Fournil.
- Réfection, par le SMDEA, des deux réservoirs d'eau situés chemin de la Caze à Mercus.
- Dans le cadre de l'opération "accessibilité aux personnes en situation de handicap":
  - une douche a été installée à la salle polyvalente;
  - à l'école d'Amplaing l'escalier menant dans la salle de classe a été reconstruit ;
  - au cimetière d'Amlaing, l'escalier permettant d'accéder aux sépultures a été sécurisé (bandes jaunes, rampe).
- Un dessableur a été mis en place par le SMDEA à "Brougues". Il permettra d'atténuer la teneur en calcaire de l'eau distribuée.



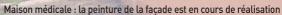
Parc à vélos















## assos infos

#### LES ÉLUS RECOIVENT LE MONDE ASSOCIATIF

Le vendredi 7 juillet dernier, la quasi-totalité des Présidents et des membres du bureau des associations de la commune avaient répondu à l'invitation de Madame le Maire.

Madame Roseline RIU, adjointe, a présenté à l'assistance les membres de la commission "vie associative" qu'elle préside.

Patricia TESTA a ensuite rappelé aux intéressés la conduite à tenir lors de l'organisation de manifestations : sécurité, ordre public, respect du matériel, nuisances sonores, débit de boissons,...

Puis, chacun ayant été invité à s'exprimer. Madame le Maire et son adjointe ont répondu en toute simplicité aux questions posées par l'assistance.

Un vin d'honneur a permis de terminer cette réunion de façon conviviale.

#### **L'ACCA**

La saison de chasse au gros gibier débute sur les territoires de notre commune.



Aimée ou décriée, la chasse fait partie de la vie locale et rassemble des passionnés issus de tous les milieux. Nécessaire pour réguler les espèces, elle permet aussi de déguster de la venaison "Bio".

Les chasseurs de Mercus cèdent volontiers des parts de cerfs, biches, sangliers ou chevreuils à la demande.

Cette année, la sècheresse va compliquer la traque des sangliers, et la pluie sera bienvenue.

Lors des battues, des consignes sont mises en places. Aussi, par mesure de sécurité, utilisateurs de la nature, vous êtes invités à vous y conformer et à emprunter notamment les pistes principales.

Les chasseurs, fervents défenseurs de l'environnement, nettoient et entretiennent les chemins. Aussi, chacun est invité à récupérer ses propres déchets, tant en forêt qu'au bord de l'eau : comportement civique essentiel en matière d'écologie.

Promeneurs, ramasseurs de champignons, chasseurs..., pour le bien-être de tous, sachons partager l'espace naturel dans le respect les uns des autres. Conjuguons nos efforts pour en préserver l'environnement.

Bonne saison de chasse et de promenade à tous

#### LES MYRTILLES DE L'AYNAT

Après 2 mois de vacances, le foyer Jean Moulin a rouvert ses portes.

Le 23 septembre dernier, nos aînés ont partagé un succulent repas avant de danser au son de l'accordéon. Une facon bien agréable de fêter la rentrée.



#### LA PÉTANQUE MERCUSIENNE

Cette année encore le hameau de Croquié s'est habillé de fête le temps d'une journée. Malgré un nombre restreint d'équipes le concours de pétanque fut très disputé et voyait la victoire de la doublette Claude AGOSTINIS - Lionel RESPAUD devant Michel AMIEL et Florian CANAL. Ils remportaient donc le challenge remis en jeu tous les ans. Le succulent repas préparé par la maison Dumas ravissait tout le monde. Le duo Tony et Suzy animait brillamment la soirée. Deux jeunes chanteurs guitaristes amateurs faisaient admirer leur talent avec un réel succès. La fête battait son plein jusque tard dans la nuit au son de la disco.

La pétanque mercusienne, réunie autour de son président Brice, remercie tous les participants et vous donne rendez-vous à l'année prochaine.



## EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **SÉANCE DU 6 JUIN 2018**

#### Personnel

Le conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire, décide à l'unanimité de créer 5 postes d'agents techniques temporaires, pendant la période estivale (juillet et août).

#### Transport scolaire

Madame le Maire expose au conseil municipal que la convention passée avec un transporteur pour une durée de 3 ans arrive à son terme. Il est donc nécessaire de renouveler le marché pour les 3 années scolaires à venir.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, et décide de faire paraître l'annonce dans le journal local "La gazette ariégeoise".

#### Entretien des extincteurs

La convention passée avec une entreprise pour l'entretien des extincteurs installés dans les bâtiments communaux fréquentés par le public, arrive à échéance.

Le conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire, décide de faire un appel d'offre dans le journal local "La gazette ariégeoise".

#### Logements communaux

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide que :

- Le logement situé dans le bâtiment de l'école à Amplaing, inoccupé depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018, est mis à la location.
- Les 3 appartements situés dans l'ancien presbytère à Amplaing, ne seront loués que lorsqu'une solution sera apportée au problème d'humidité qui les rend insalubres.
- Le logement situé à Jarnat sera maintenu vacant pour permettre éventuellement de reloger une famille dont l'habitation aurait été rendue inhabitable par un sinistre.

#### Espaces propretés

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les espaces "propreté" font l'objet d'incivilités. Un message d'alerte sur cette situation sera inséré dans le prochain bulletin municipal.

#### Données informatiques

AGEDI, société qui assure la maintenance informatique de la commune, va procéder gratuitement, à la sécurisation des données qu'elle héberge.

Approuvé à l'unanimité.

#### Questions diverses

• Logement communal de Garrabet : des travaux permettant de canaliser les eaux de pluie seront réalisés prochainement.

#### **SÉANCE DU 9 JUILLET 2018**

#### **Transport Scolaire**

Madame le Maire précise que suite à l'appel d'offre concernant le choix d'un transporteur pour assurer le transport scolaire, seule l'entreprise KEOLIS a



fait une proposition. Elle présente une baisse du tarif de 7% par rapport à l'année précédente.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de passer une convention pour une durée de 3 ans avec l'entreprise KEOLIS.

#### Personnel

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de verser une gratification de 100 euros à la jeune fille qui a effectué un stage scolaire à l'accueil du 28 mai au 29 juin 2018 ;
- d'attribuer une prime semestrielle de 250 euros majorée d'une gratification de 250 euros à un agent technique qui a fait valoir ses droits à la retraite en août 2018.

#### Cantine scolaire

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer, à compter de ce jour, le prix des tickets cantine de la facon suivante :

- Adultes : 6,40 euros
- Crèche : 1.90 euros
- Enfants de la commune : 3,20 euros
- Enfants domiciliés hors commune : 3,70 euros

#### Rénévola

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'afin qu'un usager bénévole puisse apporter sa collaboration à la collectivité en effectuant des missions de service public, il y a lieu de mettre en place une convention avec la compagnie d'assurance de la commune.

Le conseil approuve à la majorité : 10 pour, 3 abstentions

#### Cession voirie

Madame le Maire propose à l'assemblée qu'il soit mis fin à la convention passée en 2015 entre la propriétaire.et la collectivité afin que la voirie du lotissement situé à Amplaing soit intégrée dans le domaine communal privé.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, et décide :

- de confier la rédaction de l'acte administratif au cabinet Catar 'acte :
- de procéder en présence d'un huissier à la constatation de l'état de la voirie.

#### **SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2018**

#### Budget communal

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 pour la somme de :

- 5 200 euros en dépenses de fonctionnement.
- 60 000 euros en dépenses d'investissement.

#### Maison de santé pluridisciplinaire

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de proroger le délai d'exécution du maître d'œuvre Goubert et Landes jusqu'au 23 décembre 2018 :
- autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de cette opération

#### Désignation du délégué à la protection des données Syndicat mixte du PNR.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que Mercus-Garrabet est commune associée au syndicat mixte du PNR. Suite à une modification statutaire de cet organisme au 20/07/2018, la commune peut intégrer, à compter du 01/01/2019, le Syndicat mixte et y siéger avec pouvoir délibératif au sein du bloc communal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et désigne pour représenter la commune et siéger au sein du syndicat : Patricia TESTA, Maire, déléguée titulaire et Jean-François FONQUERGNE, adjoint, délégué suppléant.

**Intégration de voirie dans le domaine communal** L'acte de rétrocession de la voirie a été transmis par le cabinet CATAR'ACTE pour signature.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à le signer.

#### **Questions diverses**

- Avancée des travaux de la maison médicale et installation d'un cabinet d'orthophonie.
- Devis à l'étude pour la rénovation de la cour de l'école de Mercus.
- Proposition de revente de l'ancien four du restaurant scolaire à une autre collectivité.
- Demande par un administré de Garrabet de la pose d'un miroir sur la chaussée, face à la sortie de son domicile.
- Demande de mise en place de cendriers sur l'avenue Henri Marrot : Refus du conseil municipal.
- Demande d'autorisation de circuler sur la piste de Fontfrède : Refus du conseil municipal.
- Demande concernant la taille d'une haie qui gêne le passage piéton à Amplaing.



#### LE FOOTBALL

La saison dernière s'est terminée en juin avec la fête du Football à Mercus : Chateau Gonflable pour les plus petits, petite compétition avec médailles à la clef pour tous, matches entre jeunes et également entre parents et éducateurs (en photo) pour terminer dans la bonne humeur.

L'Assemblée Générale a rapporté un bilan financier positif et équilibré qui permet de commencer cette nouvelle saison pour nos enfants.

Les 5-11 ans débuteront à St-Paul de Jarrat en septembre et octobre avant de revenir sur Mercus. Les moins de 13 ans occuperont le stade Vigne Grande dès le mois d'Août.

Tous les enfants (garcons et filles) désirant s'initier au Football sont les bienvenus durant toute la saison.

Suite à l'offre d'emploi lancée par l'association, nous avons le plaisir de vous informer que le poste a été pourvu le 1er octobre dernier, pour une durée de 8 mois. Nous souhaitons la bienvenue, au sein de notre équipe, au nouvel arrivant

Toutes les infos sur http://spam.footeo.com et la page Facebook entente football spam



## Animations

**11 NOVEMBRE 2018** 

COMMÉMORATION
DE L'ARMISTICE DE LA GUERRE 14/18 (CENTENAIRE).
RASSEMBLEMENT AUX CIMETIÈRES :

AMPLAING: 11 H MERCUS: 11 H 45

8 DÉCEMBRE 2018

REPAS-SPECTACLE DE NOËL OFFERT AUX SÉNIORS PAR LE CCAS



